

## SEANCE DU 04 JUIN 2020

Le quatre juin deux mille vingt à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 29 mai 2020, se sont réunis à la salle polyvalente, sans public en raison de la situation sanitaire actuelle, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

**Présents** : ABILY Hélène, CAM Fabien, CORAND Marine, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUILLERM Elisabeth, GUIVARCH Denis, LAVERGNE Anaïs, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MESSAGER Carole, MOIGNE Christelle, RUEFF Laëtitia, THEPAUT Jean-Jacques.

**Secrétaire de séance** : Hélène ABILY

Le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1- Création d'un poste de conseiller délégué D2020-06-001**

Madame le Maire indique que l'article L212-18 du Code Général des Collectivités territoriales offre la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux. Certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux Adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte-tenu de leur spécificité, Madame le Maire propose de créer 1 poste de Conseiller municipal délégué aux services techniques et aux infrastructures et de désigner M Denis GUIVARCH.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, donne son accord pour la création d'un poste de conseiller municipal délégué et pour désigner M Denis GUIVARCH.

### **2- Attribution des adjoints au Maire et du conseiller délégué D2020-06-002**

Madame le Maire propose l'attribution des différentes fonctions aux trois adjoints et au conseiller délégué ainsi qu'il suit :

Mickaël EUZEN, 1 <sup>ER</sup> adjoint au Maire	Infrastructures- Personnel communal et services techniques - Urbanisme - Appel d'offre
Florence LOISEL, 2 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Action sociale et CCAS - Environnement et cadre de vie - Vie associative et animation - CAL/Ecole - Communication
Jean-Jacques THEPAUT, 3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Administration / Finances - Economie (commerce/artisanat/agriculture) - Culture/patrimoine/tourisme - bibliothèque
Denis GUIVARCH, conseiller délégué	Services techniques et infrastructures

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, d'attribuer les postes des trois adjoints et de conseiller délégué comme indiqué précédemment.

### **3- Indemnités des élus D2020-06-003**

Madame le Maire fait observer que si les fonctions d'élu local sont gratuites, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Elle apporte également les précisions suivantes :

- Le montant est fixé par référence de l'indice brut terminal (actuellement 1027) de la grille de rémunération dans la fonction publique territoriale.
- Le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées dans la limite du taux maximal en pourcentage de l'indice brut précité.
- Le versement de cette indemnité est lié à l'exercice des fonctions
- Le Maire bénéficie sans délibération d'indemnités de fonctions fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.

Madame le Maire soumet à l'assemblée les propositions suivantes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

- Les indemnités allouées au Maire seront équivalentes à 49% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1.905,81 € brut par mois
- Les indemnités allouées aux trois adjoints seront équivalentes à 15.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 614.53 € brut par mois
- Les indemnités allouées au conseiller municipal délégué seront équivalentes à 2.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 112.79€ brut par mois
- Les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- Enfin Madame le Maire suggère le versement d'une petite indemnité annuelle équivalente à 2.90% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit l'équivalent de 112.79 € brut par an, à chaque autre conseiller municipal en reconnaissance de s'être porté candidat à la fonction d'élu, du temps de présence aux réunions. Cette petite indemnité est permise par prélèvement sur le solde restant de l'enveloppe globale autorisée et serait versée en décembre.
- Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées sera annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix pour, qu'à compter **du 29 mai 2020**, (jour suivant l'élection du Maire et des adjoints), les indemnités des élus seront réparties comme indiquées précédemment.

### **4- Délégation du conseil municipal au Maire D2020-06-004**

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale

Madame le Maire fait lecture des propositions de délégations du conseil municipal au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 15 voix pour, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations dont il a été fait lecture.

### **5- Formation des commissions communales et intercommunales D2020-06-005**

Madame le Maire propose la formation des commissions communales et intercommunales, ainsi qu'il suit :

## COMMISSIONS COMMUNALES

**Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions**

Infrastructures	<b>Mickaël EUZEN</b> – Anaïs LAVERGNE – Christelle MOIGNE – Denis GUIVARCH – Fabien CAM – Frédéric MELLOUET – Marine CORAND
Personnel communal et services techniques	<b>Mickaël EUZEN</b> – Denis GUIVARCH – Jean-Jacques THEPAUT
Urbanisme  Commission d'Appel d'Offres	<b>Mickaël EUZEN</b> – Denis GUIVARCH – Michel LE GALL  3 titulaires : <b>Mickaël EUZEN</b> – Denis GUIVARCH – Patrice GALLOUEDEC  3 suppléants : Fabien CAM – Christelle MOIGNE – Elisabeth GUILLERM
Action sociale et C.C.A.S.	<b>Florence LOISEL</b> – Christelle MOIGNE – Hélène ABILY
Environnement et cadre de vie	<b>Florence LOISEL</b> – Anaïs LAVERGNE – Carole MESSEGER – Fabien CAM – Laëtitia RUEFF – Michel LE GALL
Vie associative et animation	<b>Florence LOISEL</b> – Anaïs LAVERGNE – Frédéric MELLOUET – Hélène ABILY – Laëtitia RUEFF – Marine CORAND -
CAL / Ecole	<b>Florence LOISEL</b> – Carole MESSEGER – Christelle MOIGNE – Marine CORAND- Patrice GALLOUEDEC
Communication	<b>Florence LOISEL</b> – Carole MESSEGER – Fabien CAM – Frédéric MELLOUET – Hélène ABILY – Laëtitia RUEFF
Administration/Finances	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Marine CORAND – Frédéric MELLOUET – Patrice GALLOUEDEC
Economie (commerce/artisanat/agriculture)	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Carole MESSEGER – Fabien CAM – Hélène ABILY – Laëtitia RUEFF – Michel LE GALL
Culture / Patrimoine / Tourisme	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Anaïs LAVERGNE – Fabien CAM – Laëtitia RUEFF – Patrice GALLOUEDEC
Bibliothèque	<b>Jean-Jacques THEPAUT</b> – Frédéric MELLOUET
Commission révision des listes électorales	<u>5 titulaires</u> : LE GALL Michel – CORAND Marine- GUIVARCH Denis – GALLOUEDEC Patrice - ABILY Hélène  <u>3 suppléants</u> : MELLOUET Frédéric – MOIGNE Christelle – RUEFF Laëtitia

<b>COMMISSIONS INTERCOMMUNALES</b>	
Communauté de Communes du Pays de Landivisiau	2 titulaires : <b>GUILLERM Elisabeth – THEPAUT Jean-Jacques</b> 1 suppléant : MESSAGER Carole
Syndicat d'Electrification	2 titulaires : <b>EUZEN Mickaël – LAVERGNE Anaïs</b> 2 suppléants : GUIVARCH Denis –CORAND Marine
Syndicat des Eaux	3 : <b>GUILLERM Elisabeth – EUZEN Mickaël – LAVERGNE Anaïs</b>
Centre de Secours (Sivu Incendie)	2 : <b>GUILLERM Elisabeth – EUZEN Mickaël</b>
Acadia	2 : <b>LOISEL Florence – CORAND Marine – Hélène ABILY</b>
Office de Tourisme	1 titulaire : <b>GUILLERM Elisabeth</b> 1 suppléant : <b>THEPAUT Jean-Jacques</b>
SIMIF	1 titulaire : CAM Fabien 1 suppléant : MELLOUET Frédéric
Correspondant « Défense »	LE GALL Michel
Prévention routière	LE GALL Michel
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	1 titulaire : <b>LOISEL Florence</b> 1 suppléant : <b>GUILLERM Elisabeth</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à 15 voix pour :

- **DONNE** son accord pour la composition de ces commissions, et,
- **DECIDE** que Madame le Maire, Elisabeth GUILLERM, soit membre de droit de toutes ces commissions

#### **6- Jurés d'assises**

Le nom d'Amélie MESCOFF domiciliée au Porz est tiré au sort parmi la liste d'électeurs de la Commune pour les jurés d'assises 2021.

#### **7- Modification des statuts de la CCPL D2020-06-006**

Madame le Maire indique qu'une délibération pour la modification des statuts de la CCPL concernant le développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire a été prise en conseil communautaire le 11 février dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 15 voix pour, autorise la modification des statuts sur le sujet évoqué.

#### **8- Questions diverses**

- Madame le Maire indique que le recensement de la population aura lieu en 2021. Deux agents recenseurs seront à recruter.

- Des travaux de voirie pour une traversée de route au niveau du 11 rue du Calvaire seront effectués par l'entreprise LE DU pour la réalisation d'un branchement ENEDIS, du 15 au 22 juin prochains. Des déviations seront mises en place.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 29 juin à 20h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H30.

GUILLERM Elisabeth	EUZEN Mickaël	LOISEL Florence	THEPAUT Jean-Jacques	GUIVARCH Denis
GALLOUEDEC Patrice	MELLOUET Frédéric	MOIGNE Christelle	RUEFF Laëtitia	ABILY Hélène
LAVERGNE Anaïs	MESSAGER Carole	CAM Fabien	LE GALL Michel	CORAND Marine